



# COMMUNE DE WEMMEL

## Conseil communal Jeudi 28 janvier 2016

### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

Application de l'article 252 du décret communal

**Présents :** **Raf De Visscher**, président du conseil communal,  
**Walter Vansteenkiste**, bourgmestre,  
**Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere**, échevins  
**Christian Andries, Jan Verhasselt (absent à partir du point 7), Roger Mertens (à partir du point 2), Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Robert De Lille, Alain Stubbe, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Michèle Laemont, Bert Vannieuwenhuyse, Bernard Hoebanckx**, conseillers  
**Katrien De Taeye**, secrétaire communale.

**Excusés :** **Didier Noltinx, Jeannine Sarels, Thierry Mombeek**, conseillers

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

### SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 17/12/2015 : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. Détermination des conditions du contrat et du choix des modalités d'application pour l'octroi de prêts – travaux de voirie 2016-2017 – approbation : Roger Mertens intègre la séance. L'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
3. Réaménagement du Rassel : approbation du dossier d'appel d'offres (plan – cahier des charges – coûts) et modalités d'adjudication (appel d'offres ouvert) : l'échevin Carpriau commente ce point. Une erreur est rectifiée séance tenante, à savoir que l'estimation est de 1.290.035,15 € TVA incluse et non hors TVA. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
4. Organisation des classes de neige de l'école primaire francophone pour l'année scolaire 2016-2017. Approbation du cahier des charges et des modalités d'application : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions (Jan Verhasselt, Steve Goeman, Monique Froment).

5. Modification du règlement de roulage complémentaire : placement d'un bac à fleurs comme ralentisseur de circulation dans l'avenue Roi Léopold III : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
6. Règlement pour les rues réservées aux enfants : le bourgmestre commente ce point.  
Un amendement est proposé séance tenante, à savoir :
  - article 7 : ajouter « et sont valables pour 1 an »
  - article 8, 4° : « responsable de la rue réservée aux enfants » au lieu de « initiateur »
  - article 8, 5° : « initiateur » au lieu de « demandeur »Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ.  
Le point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Approbation des modifications du statut juridique du personnel : Jan Verhasselt quitte la séance. L'échevine Lemmens commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
8. Approbation des modifications du règlement de travail : l'échevine Lemmens commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Prise en connaissance du système d'évaluation générale du personnel communal : l'échevine Lemmens commente ce point : il en est pris connaissance.
10. Haviland : désignation d'un représentant aux assemblées générales : le bourgmestre commente ce point.  
Walter Vansteenkiste est désigné comme suppléant. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

Christian Andries quitte la séance.

### **Roger Mertens**

Constata que trois antennes GSM d'une hauteur extrême ont été installées au Zijp. Il s'enquiert de l'impact sur la santé étant donné que les antennes se trouvent à proximité d'une école et d'une maison de repos. Le campus lui-même a refusé qu'une antenne soit implantée dans le domaine.

Le bourgmestre répond :

- que le nombre d'antennes ne fait en soi aucune différence sur le plan de la santé
- que la commune de Wemmel rentabilise le terrain trois fois et a en même temps un éclairage pour le terrain de football
- qu'il s'agit ici d'un service aux collectivités et que la couverture doit être suffisante. Si l'on avait opté pour un emplacement plus avantageux, la puissance en watts aurait été inférieure.

**Steve Goeman**

Évoque l'enquête publique en cours au sujet de Centre II et s'inquiète de la pression sur la mobilité. Il demande si le Collège pourrait superviser l'étude de mobilité et la politique de stationnement.

Le bourgmestre répond que le Collège appliquera la réglementation.

Il n'est pas encore en mesure de se prononcer sur ce projet de construction étant donné que l'enquête publique est encore en cours.

**Bert Vannieuwenhuysse**

Demande si l'emplacement des trois antennes GSM est définitif. Il demande si elles ne pourraient pas être installées plus loin de la zone résidentielle. Le bourgmestre répond que plus loin s'étendent une zone tampon et une zone naturelle, où les antennes ne peuvent pas être installées.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 26 février 2016.

Wemmel, le 2 février 2016

Par ordonnance :  
La secrétaire communale  
(s) K. DE TAEYE

Le président  
(s) R. DE VISSCHER